

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU 26 juillet 2018
A 17 heures 30
Salle polyvalente du Mazot

Etaient présents les conseillers titulaires suivants :

M. Alain SIMONET - M. Robert VIALARD- M. Michel SERVANTIE - M. Bernard REYNAL -Mme. Ghislaine DUBOST - Mme. Yolande BELGACEM – M. Jean-Michel MONTEIL - Mme. Lucile BIGAND- M. Jean-Paul DUMAS – M. Georges LEYMAT – M. Georges SEGUY - M. Jean-Marie BLAVIGNAC – Mme Elisabeth ARRESTIER – Mme Valentine GRAFFOUILLE - M. Michel CHARLOT- Mme Marie-Claude PECOUYOUL - M. Max CLAVAL - M. Christian DERACHINOIS - M. André DELPY – M. Éric GALINON- M. Jean-Louis MONTEIL – Mme Lucie BARRADE – M. Jérôme MADELEINE- M. Christophe LISSAJOUX - M. Christophe CARON – Mme Marie-Laure LEGER- M. Jean-Pierre FAURIE- M. Christian LASSALLE – M. Jacques BOUYGUE - Mme Suzanne MEUNIER – M. Laurent BOISSARIE- M. Yves POUCHOU - M. Dominique PERRIER – M. Olivier LAPORTE –M. Éric CISCARD- M. Jean-Claude PAUTY – Mme Marie-Thérèse SCHULLER.

Etaient présents les conseillers suppléants suivants : M. Daniel PERRINET- M. Marc CHEIZE- M. Jean TRONCHE

Etaient représentés les conseillers titulaires suivants : M. Dominique CAYRE par Mme. Ghislaine DUBOST – M. Jean-Pierre LARIBE par Mme Yolande BELGACEM- M. Frédéric VERGNE par M. Jean-Michel MONTEIL – Mme Paulette FENDER par M. Michel CHARLOT – Mme Nathalie DURANTON par M. Jean-Louis MONTEIL- Mme. Roselyne POUJADE par M. Alain SIMONET.

Etaient excusés : M. Aimé JOUVENEL - Mme Maryse CHARBONNEL - M. Jean-Pierre CHOUZENOUX- M Bernard LARBRE- M. Christian LOUIS- Mme Chantal CONTAMIN- M. Sébastien SALLES – M. Pascal COSTE – M. Marcel MAFFIOLETTI - Mme Sancia TERRIOUX.

M. Jean-Christophe PLÉNERT, comptable public du Trésor Public était présent.

ORDRE DU JOUR

➤ M Georges SEGUY a été nommé secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 Juin 2018 à l'unanimité.**

➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS :**

- ✚ **19/06/2018 : GYMNASSE BEYNAT :** maintenance annuelle du défibrillateur pour un montant de 144.00 € TTC par la société DÉFIBRIL-06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
- ✚ **20/06/2018 : SITE INTERNET :** Prestation d'intégration de textes et photographies sur le site internet pour un montant de 900,00 € TTC par l'entreprise IZIANET – 31240 L'UNION
- ✚ **27/06/2018 : TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2018 :** Marché de Point à temps au Pescher, à Sérilhac, à Lanteuil pour un montant de 11 934.50 € HT par TP POUZOL – 19190 AUBAZINE
- ✚ **28/06/2018 : CAMPING LA VALANE :** marché d'étude pour la requalification du camping la Valane avec MLV-CONSEIL – 75008 PARIS pour un montant de 13 000,00 € HT
- ✚ **02/07/2018 : CAMPING - PISCINE LA VALANE :** achat de Tee-shirts imprimés pour un montant de 549.00 € TTC par S.A.S ABna-print – 19190 BEYNAT
- ✚ **26/06/2018 : GYMNASSE BEYNAT :** remplacement de porte pour un montant de 711.67 € HT par SECURIT ALARM – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU :**

Sans objet

DÉLIBÉRATION N°2018-75 : DORSAL : FINANCEMENT DES OPERATIONS DE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU FIBRE OPTIQUE – JALON 1 DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN) : CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE ET CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

M. le Président rappelle que par délibération n° 2017-200 du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé d'approuver le financement du projet 100% Fibre 2021 du Département de la Corrèze sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte DORSAL à hauteur de 2 064 698,00 € HT. Il avait été également acté que la contribution financière de la communauté de communes au syndicat DORSAL prendrait la forme de subventions d'équipement et d'avance remboursable dans des proportions à définir dans les protocoles financiers.

Par délibération en date du 5 avril 2018, le Syndicat mixte DORSAL a arrêté le plan de financement global pour les opérations de déploiement d'un réseau fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre du Jalon 1 du SDAN sur le territoire du département de la Corrèze ainsi que les modalités de son financement par chaque Département et EPCI.

Ce plan de financement HT arrête la part attendue des collectivités corréziennes dans le financement prévisionnel des travaux FTTH sur la période 2018-2032 (réseaux de collecte, transport, desserte et raccordements au taux de 60%) à **48 441 590 €** au total.

Cette somme se décompose comme suit pour la Corrèze :

Type de financement	CD 19	EPCI 19
Avance remboursable	2 988 937 €	12 011 063 €
Avance remboursable convertible en FdC	20 434 215 €	
Fonds de Concours		8 007 375 €
Emprunt DORSAL	5 000 000 €	
Total	28 423 152 €	20 018 438 €

Toutefois, considérant que le Syndicat Mixte DORSAL percevra annuellement, à compter de 2022, une redevance d'usage liée à la commercialisation et l'exploitation du réseau de la Société Publique Locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine THD dans le cadre de l'exploitation du réseau 100% fibre en Corrèze 2021, il a été convenu que la contribution financière de chaque EPCI se décompose en 60% en avance remboursable et 40% sous forme de fonds de concours à verser sur 4 exercices, 2018 à 2021.

Soit pour la Communauté de communes Midi Corrèzien un montant total de contribution au déploiement d'un réseau fibre optique sur son territoire de 2 271 353,00 € décomposé comme suit :

- 1 362 812,00 € sous forme d'une avance remboursable,
- 908 541,00 € sous forme de fonds de concours

Les deux conventions jointes en annexe s'inscrivent dans ce cadre du financement des opérations de déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur le territoire communautaire **et ont** pour objet :

1. De porter attribution d'un fonds de concours au Syndicat Mixte DORSAL et définir les modalités de versement.
2. De fixer les modalités de versement et de remboursement de l'avance consentie au Syndicat Mixte DORSAL par la Communauté de communes Midi Corrèzien

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les projets de convention d'avance remboursable et de fonds de concours ci-annexés pour le financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique – Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions**
- **DE PREVOIR les crédits correspondants au budget principal des exercices 2018 à 2021**
- **D'AUTORISER le président à signer tout acte se rapportant à cette opération**

M BOISSARIE demande si cette échéance de 136 281.20 € par an est fixe ou est variable en fonction du nombre d'abonnés.

M DJAFAR répond qu'une réserve de sécurité a été prévue pour le calcul de cette échéance (un taux prudentiel de 45 % a été retenu).

Le montant de l'échéance est un estimatif calculé à partir de ces critères de calcul ; l'échéance est scindée entre un fonds de concours et une avance remboursable prise en charge par Dorsal à compter de 2022.

M SIMONET ajoute que 3 établissements bancaires ont été sollicités pour assurer le paiement de l'investissement du par la Communauté de Communes (le CACF, la CDC et la C Epargne) pour un emprunt de 2 270 k€ sur une durée de 20 ou 25 ans. Il précise que l'annuité de prêt va impacter fortement les capacités financières du budget.

M Jean Louis MONTEIL demande si la communauté de communes a voix délibérative à DORSAL. M. SIMONET répond par l'affirmative.

M CHARLOT demande s'il y aura une redevance pour les usagers. Mme DUBOST répond que les usagers paieront le raccordement si la distance entre celui-ci et le domicile est supérieure à 150m. Quant au coût de l'abonnement il dépendra des opérateurs.

M DUMAS rappelle que la fibre est un projet dans lequel la communauté de communes s'est engagée avec les autres EPCI et le Conseil Départemental de la Corrèze mais cet investissement pourra entraîner une pause pour d'autres projets.

A ce titre, M SIMONET fait un tour d'horizon des projets en cours :

- Le projet 100% fibre : DORSAL a commencé les travaux et les réunions d'information publiques. Son financement fait l'objet de ce point de l'ordre du jour.
- Le PLUI pour lequel le choix d'un bureau d'études est en cours.
- La Maison de santé pluridisciplinaire de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE : de nombreux professionnels ont sollicité la communauté de communes (kiné-psychologue, diététicienne...) Restent encore deux bureaux de médecins disponibles. Le permis de construire est déposé. L'Avant-Projet Définitif sera présenté la semaine prochaine
- Le Centre d'Incendie et de Secours de BEAULIEU-SUR-DORDOGNE : Opération pilotée par le SDIS- L'étude a été lancée en 2018, la construction étant prévue en 2019.
- Le Musée de Neandertal à LA CHAPELLE-AUX-SAINTS : la Communauté de communes s'est engagée jusqu'à la présentation de l'APS et de l'APD. (Remise le 3/8) ; elle n'a pas les moyens de porter l'investissement et l'exploitation du futur musée. Une étude juridique et financière est en cours en collaboration avec le service Culture du Conseil Départemental de la Corrèze pour étudier le portage juridique et pour analyser en détail le coût de fonctionnement.

Concernant l'office de tourisme à Collonges-La-Rouge, M SIMONET informe l'assemblée que la communauté de communes a délégué la compétence au PETR. Le terrain du café de la gare a été acheté par la commune de Collonges-La-Rouge. Le Président du PETR doit contacter le propriétaire du terrain attendant afin de lui faire une proposition d'achat de terrain pour que le nouveau bureau de l'office de tourisme puisse être construit.

DÉLIBÉRATION N°2018-76 : ETUDE STRATEGIQUE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU CAMPING LA VALANE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION CD19

M. le Président rappelle que, par délibération n° 2018-49 du 28 février 2018, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude stratégique en vue de la requalification du camping de la Valane à COLLONGES-LA-ROUGE.

A l'issue de la consultation en procédure adaptée lancée le 11 avril 2018, le marché a été attribué à la société MLV-CONSEIL – 75008 PARIS pour un montant de 13 000,00 € HT.

Cette étude pré-opérationnelle peut bénéficier d'une subvention régionale au titre de l'Aide au conseil pour le tourisme au taux de 50%. Elle est également inscrite au Contrat de Cohésion des Territoires 2018/2020 signé avec le Département de la Corrèze et approuvé par délibération n° 2018-70 du 26 juin 2018.

En conséquence, le plan de financement de l'opération est le suivant :

Etude pré-opérationnelle pour la requalification du camping de la Valane	Montant	%
Communauté de communes	3 500.00	27%
Région Nouvelle Aquitaine	6 500.00	50%
Département de la Corrèze	3 000.00	23%
TOTAL	13 000,00	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet tel qu'il a été présenté,
- **D'ARRETER** son plan de financement,
- **DE SOLLICITER** l'attribution de l'aide départementale à hauteur de 3 000,00 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

M SIMONET informe l'assemblée que 6 offres avaient été déposées pour l'étude stratégique en vue de la requalification. (HEADLIGHT CONSULTING- MLV CONSEIL- PARTITIONS TOURISME- SOMIVAL- EVOLUTION TOURISME-SCET)

DÉLIBÉRATION N°2018-77 : DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – VALIDATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC- VILLAGE DE VACANCES LA RIVIERA – VALIDATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle qu'au terme de l'article 8 du Contrat de Délégation de Service Public signé le 17 octobre 2012, les tarifs des services sont proposés par le délégataire de façon à assurer l'équilibre d'exploitation. Le délégataire doit informer la Communauté de communes de la gamme complète des prestations qu'il envisage et des tarifs qu'il propose.

Sur proposition du délégataire DG. Holidays / POPINNS, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les tarifs des hébergements du village de vacances La Riviera Limousine à ALTILLAC pour la saison 2018 ci-annexés.
- DE FIXER ainsi qu'il suit les périodes et horaires d'ouverture de la piscine pour la saison 2018.

Ouverture au public :

Le samedi 23 et le dimanche 24 juin 2018 (de 14 h à 19 h)

Du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre 2018

Lundi	14 h – 19 h
Du Mardi au dimanche	11 h – 19 h

- DE FIXER à compter de la saison 2018 les tarifs d'entrée de la piscine comme suit :

Pour les Adultes	A l'unité	4 €
	Pour 10 bains (le carnet de 10 tickets)	34 €
Pour les Enfants de 5 à 14 ans	A l'unité	3 €
	Pour 10 bains (le carnet de 10 tickets)	24 €
Pour les enfants de 3 à 5 ans	A l'unité	2 €
	Pour 10 bains (le carnet de 10 tickets)	14 €

- DE PRECISER que :
 - L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à la date de leur 3ème anniversaire.
 - Les enfants payent leur entrée au tarif adulte à compter de la date de leur 15ème anniversaire.
- DE FIXER à compter de la saison 2018 les tarifs d'entrée du tennis comme suit :
 - 4 € de l'heure.

DÉLIBÉRATION N°2018-78 : VILLAGE DE VACANCES LES VIGNOTTES – VALIDATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle qu'au terme de l'article 17 du Contrat de Délégation de Service Public signé le 9 novembre 2012, les tarifs des services sont proposés par le délégataire de façon à assurer l'équilibre d'exploitation. Le délégataire doit informer la Communauté de communes de la gamme complète des prestations qu'il envisage et des tarifs qu'il propose.

Sur proposition du délégataire VVF-VILLAGES, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les tarifs des hébergements du village de vacances Les Vignottes à COLLONGES-LA-ROUGE pour la saison 2018 ci-annexés.

EXONERATIONS TIEOM 2019

Le Président rappelle que la compétence ordures ménagères a été transférée au SIRTOM. A ce titre, le SIRTOM demande de lui communiquer une liste des personnes ou entreprises à exonérer de la TIEOM.

A noter que deux types d'exonération sont possibles :

- Ceux qui sont soumis à la redevance spéciale (automatiquement exonérés),
- Ceux qui sont exonérés sur décision de l'assemblée. Seuls les professionnels peuvent être ainsi exonérés.

Une liste est soumise à l'assemblée sur la base de celle transmise au SIRTOM en 2017. Elle devra être communiquée au SIRTOM avant le 7 septembre 2018.

Cette liste nécessitant d'être réexaminée, le Président propose que la commission environnement se réunisse afin de fixer les règles d'exonération. Une date sera fixée ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N°2018-79 : CONVENTION AVEC LA SAFER POUR L'OUTIL DE VEILLE FONCIERE VIGIFONCIER

Dans le cadre de sa politique foncière mais aussi dans le cadre des études sur l'élaboration du PLUi, la communauté de communes Midi Corrèzien souhaite bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural afin de lui permettre notamment de maîtriser les périmètres pouvant concourir à sa politique environnementale, de mettre en place ou de préserver une agriculture

périurbaine et de proximité, d'acquérir des réserves foncières pouvant concourir à des équipements nécessaires et de maîtriser l'action foncière dans la perspective d'un futur programme local de l'Habitat.

Ainsi, la communauté de communes Midi Corrèzien et la S.A.F.E.R Marche Limousin se sont entendues sur un partenariat visant à mettre à disposition des collectivités constituant le territoire communautaire (communauté de communes, communes) les informations de ventes foncières en temps réel en milieu rural.

La S.A.F.E.R Marche Limousin propose à la Communauté de communes Midi Corrèzien un abonnement jusqu'au 31 décembre 2020, sur la base d'un forfait annuel de 1500 € HT.

La SAFER procèdera dès l'entrée en vigueur de la présente convention à l'activation d'un compte sur le site Internet cartographique « Vigifoncier Marche Limousin » permettant à la communauté de communes, interlocuteur privilégié de la SAFER et aux 35 communes adhérentes, si elles le souhaitent ultérieurement, d'accéder aux informations de veille foncière sur le périmètre d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER la convention d'information foncière avec la SAFER permettant d'accéder aux informations de veille foncière sur le territoire de la Communauté de communes Midi Corrèzien ;**
- **D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.**

M. Jean-Michel MONTEIL fait un point voirie aux élus.

Sur le secteur de BEAULIEU l'entreprise DEVAUD a commencé les travaux de préparation qui devraient commencer dès septembre.

Sur le secteur de BEYNAT l'entreprise POUZOL commencera les travaux en septembre.

DÉLIBÉRATION N°2018-80 : RH – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE HORS CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités des services, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs comme suit : Cadre d'emploi des Attachés territoriaux :

- Grade d'Attaché hors classe
- Création à compter du 1^{er} août 2018 :
 - ✓ De 1 emploi d'Attaché hors classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La Communauté de Communes saisira le Comité Technique, afin de pouvoir supprimer le grade détenu par l'agent bénéficiant de l'avancement de grade. Cela fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- CONSIDÉRANT la délibération N° 2017-115 du 23 mars 2017 déterminant les ratios (taux de promotion) pour les avancements de grade,
- CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par délibération N°2018-59 en date du 4 avril 2018,
- CONSIDÉRANT les délibérations modifiant le tableau des emplois :
 - N° 2018-66 en date du 22 mai 2018,
 - N° 2018-68 en date du 22 mai 2018,
- CONSIDÉRANT le tableau des agents promouvables par avancement de grade en 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **DE CRÉER : 1 emploi d'attaché hors classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2018**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2018**
- **DE PRÉVOIR les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.**

DÉCISION MODIFICATIVE N°2018-03 : BUDGET GÉNÉRAL – DM 03 : CONSTATATION SUBVENTION CD19 VOIRIE 2018

Monsieur le Président indique, que des augmentations de crédits sont nécessaires concernant les subventions du programme de voirie 2018,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222-VC18CD19 : Travaux sur Voirie Communautaire - Programme 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 700.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 700.00 €
R-1323-VC18CD19 : Travaux sur Voirie Communautaire - Programme 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 200.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 200.00 €
R-1641-VC18CD19 : Travaux sur Voirie Communautaire - Programme 2018	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 100.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 100.00 €
D-2317-VC18CD19 : Travaux sur Voirie Communautaire - Programme 2018	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	96 000.00 €	0.00 €	96 000.00 €
TOTAL GENERAL		96 000.00 €		96 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER les modifications ci-dessus**

QUESTIONS DIVERSES

- DEMANDE DE CORREZE HABITAT : M. SIMONET fait part d'une demande de Corrèze Habitat pour un projet de résidence sur la commune de Beynat ; il n'est pas donné suite à la demande d'aides par Corrèze Habitat.
- PRE-DIAGNOSTIC AGRICOLE PREALABLE AU PLUI : M. LAPORTE fait un compte-rendu sur le pré-diagnostic agricole préalable au PLUI. 12 cabinets d'études ont déposé leur candidature. La commission a décidé de demander des compléments d'informations à 6 d'entre eux.
- REGROUPEMENT DES TRESORERIES AU 1^{ER} JANVIER 2019. : Concernant la commune d'implantation de la Trésorerie au 1^{er} Janvier 2019, M SIMONET n'a pas d'informations nouvelles à ce jour.

La séance est levée à 20h

ANNEXE N°1 : Annexe à D2018-75 Convention d'Avance Remboursable destinée au financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire de la Communauté de communes Midi Corrèzien Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

ANNEXE N°2 : Annexe à D2018-75 Convention portant attribution d'un fonds de concours destiné au financement des opérations de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire de la Communauté de communes Midi Corrèzien Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)

ANNEXE N°3 : : Annexe à D2018-77 DSP- TARIFS VILLAGE DE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE-

ANNEXE N°4 : Annexe à D2018-78 DSP- TARIFS VILLAGE DE VACANCES LES VIGNOTTES A COLLONGES

ANNEXE N°5 : Liste exonérations TIEOM

ANNEXE N°6 : Annexe à D2018-79 Convention avec la SAFER pour l'outil de veille foncière VIGIFONCIER